



● Recommandation politique

Renforcer la culture de participation de l'amont à l'aval des projets

Pour réallouer et reconverter les espaces dans l'intérêt général et dans l'esprit de la *Nouvelle Charte de Leipzig* (sur la ville durable en Europe), soutenir les initiatives locales et éviter une escalade de conflits, il est essentiel d'impliquer dans une mesure cohérente et appropriée à la **nature du projet** les habitants dans la planification et la mise en œuvre des projets d'aménagement urbain. À cette fin, les collectivités locales manquent souvent de ressources humaines et financières, ainsi que du savoir-faire nécessaire. L'État et les collectivités territoriales devraient soutenir le développement d'ensemble d'une culture de la participation au niveau local.

Le Forum pour l'avenir franco-allemand recommande donc à l'Allemagne et la France d'engager des mesures aux niveaux des régions, départements et national en France, et de la part des *Länder* en Allemagne pour renforcer la culture de participation au sein des transitions urbaines. C'est indispensable pour permettre un développement urbain coopératif, dans une logique de co-construction avec les habitants.



Créer un fonds pour la participation volontaire dès l'amont des projets

Afin d'impliquer les citoyens dès la « phase zéro » des projets de développement urbain, il faut créer des fonds de participation pour financer ces processus de participation volontaire et, via un accompagnement indépendant, leur garantir des normes exigeantes de participation.



Kit de formation pour un renforcement d'ensemble de la capacité de participation

Intégrer la participation dans les cursus de formation initiale

En France comme en Allemagne, les besoins de la participation citoyenne devraient être intégrés aux programmes de formation des urbanistes, architectes et spécialistes de l'aménagement du territoire, ainsi que dans les cursus des écoles d'administration publique.

Développer les offres de formation continue

Pour renforcer durablement les compétences en participation nécessaires aux processus de transformation, dans l'optique d'un développement urbain coopératif, des modules de formation continue spécifiques aux groupes cibles – élus, administrations publiques et société civile – devraient être proposés en Allemagne par les *Länder*. En France, les offres existantes devraient être harmonisées et élargies.



Adapter les programmes d'aide aux exigences de la participation

Les appels d'offre aux niveaux européen, national ou régional devraient être adaptés de manière à permettre une participation citoyenne suffisamment en amont, par exemple via des procédures en deux phases, avec une seconde étape qui permettrait d'intégrer les résultats de la participation citoyenne.



Introduire ou étendre le recours à des garants du processus de participation

Il convient d'introduire ou d'étendre au niveau infranational (et à l'ensemble des projets d'urbanisme) le recours à des tiers impartiaux, en s'inspirant de la pratique française des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) ou des commissaires-enquêteurs nommés par les tribunaux administratifs. En Allemagne, des garants de type français pourraient être mis à disposition par le point contact mentionné et financés par le fonds pilote recommandé.

La CNDP fournit des garants pour chacune des procédures qu'elle gère, afin de s'assurer que les débats concernés garantissent effectivement le droit à l'information et à la participation tel qu'il est inscrit dans le droit français de l'environnement. Des pratiques similaires existent aussi à l'échelle de certains départements tels que les Pyrénées-Atlantiques.

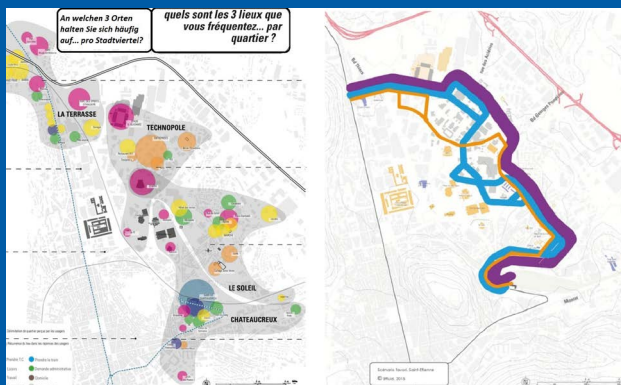


Introduire un droit d'interpellation citoyenne

Afin de garantir l'implication des citoyens jusqu'à l'aval des projets, il est souhaitable que les élus leur rendent des comptes sur l'issue de la participation citoyenne. À cette fin et pour élargir de la sorte leurs possibilités d'expression au-delà du droit de pétition inscrit dans la constitution, il convient que les citoyens puissent non seulement interpellier les élus en demandant l'inscription d'une proposition à l'ordre du jour du conseil municipal, mais aussi que ces derniers soient tenus de leur répondre dans le même cadre.

Les municipalités de plusieurs collectivités territoriales (entre autres Loos-en-Gohelle et Kingersheim) ont déjà pris des engagements volontaires en ce sens, pour montrer aux habitants que l'avis qu'ils expriment lors des démarches participatives est pris en compte.

© Extraits de la présentation du projet
« Tramway 3B »



Une cartographie des usages (à gauche) est établie par le biais de promenades exploratoires et d'enquêtes. C'est sur cette base que le tracé final est établi (à droite).

Un tramway pour Saint-Étienne :

La Ville de Saint-Étienne a développé des dispositifs de participation originaux – misant sur le savoir-faire local en matière de design – afin de transformer ses espaces urbains dans l'intérêt général. Les usagers ont ainsi pu participer directement au nouveau tracé d'une ligne de tramway. Pendant plus d'un an avant le début de la planification concrète, une équipe de designers et de sociologues a mené des entretiens et organisé des promenades urbaines avec différents groupes d'usagers. Cette approche participative a eu une influence déterminante sur le tracé final. Elle n'a pas eu d'impact sur les délais de construction – respectés même dans le cadre de cette démarche. En outre, elle a permis à la ville de réaliser des économies, en suivant l'avis des citoyens qui avaient jugé inutile un arrêt initialement prévu.



Les processus de participation renforcent non seulement la qualité des aménagements, mais aussi leur acceptation auprès des citoyens.

Pour en savoir plus sur notre travail :

forumpourlavenir.eu
info@df-zukunftswerk.eu



Mis en œuvre par



SPONSORISÉ PAR LE



Ministère fédéral
de l'Éducation
et de la Recherche

